



ENSEIGNEMENT D'EXPLORATION « INFORMATIQUE ET CRÉATION NUMÉRIQUE » EN CLASSE DE SECONDE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

L'ESSENTIEL

■ À compter de la rentrée 2015, est créé un enseignement d'exploration « Informatique et création numérique » en classe de seconde générale et technologique. Cette mesure s'inscrit dans le cadre du plan numérique à l'École annoncé par le Président de la République le 7 mai dernier.

Ce nouvel enseignement d'une durée d'1h30 hebdomadaire est offert au choix des élèves en classe de seconde au titre du second enseignement d'exploration.

Sa mise en place intervient de manière progressive. Il appartient aux recteurs d'organiser la montée en charge de l'enseignement dans leur académie, comme c'est usuellement le cas lorsqu'un nouvel enseignement optionnel est offert aux élèves.

Objectifs de l'enseignement

Cet enseignement remplit un double objectif : il s'agit de permettre aux élèves à la fois d'appréhender l'informatique dans sa dimension scientifique et de réfléchir aux enjeux de société qu'impliquent ses usages.

Sa mise en œuvre s'organise sous la forme de modules qui incitent les élèves à développer une réflexion critique sur l'informatique et le numérique et les amènent à construire un projet en groupe aboutissant à une réalisation technique.

Par cet enseignement, les élèves sont conduits à prendre conscience de la diversité des champs d'activité dans lesquels le numérique occupe une place de plus en plus déterminante.

Une dimension interdisciplinaire

Cet enseignement prend appui sur la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture acquis par les élèves en fin de scolarité obligatoire. Il concerne toutes les disciplines enseignées, en mettant en valeur l'apport de l'informatique pour chacune d'entre elles.

Ainsi, tout enseignant, quelle que soit sa discipline, peut avoir vocation à prendre en charge cet enseignement.

Perspectives

Au-delà de ce nouvel enseignement d'exploration, un enseignement optionnel d'informatique sera ouvert en classe de première à la rentrée 2016. L'enseignement « Informatique et science du numérique » sera parallèlement étendu, avec les adaptations de programme nécessaires, aux séries ES et L.

Compte tenu de la réforme des programmes de la scolarité obligatoire en cours, les élèves bénéficieront ainsi, à compter de la rentrée 2016, d'un enseignement au numérique tout au long de la scolarité, du primaire à la terminale.